



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2019

Le **jeudi 4 avril 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Robin DAVID à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA à Juanita AUGUSTIN

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2019 - CONSERVATOIRE DU VAL DE SEINE, MUSIQUE, THEATRE ET DANSE - CM/19/029

La collectivité a conclu une convention avec le Conservatoire du Val de Seine, Musique, Théâtre et Danse concernant l'accueil des musiciens de la fanfare des sapeurs-pompiers depuis 2014.

Le montant des droits d'inscription pour les élèves de la fanfare est calculé selon les tarifs votés par le Conseil Syndical du conservatoire du Val de Seine et facturé à la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer, au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 152.62 € au Conservatoire du Val de Seine, Musique, Théâtre et Danse.

Cette subvention de fonctionnement sera imputée au budget 2019 de la vie associative sur le compte 6574 – subvention de fonctionnement général, destination V051.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les crédits inscrits au Budget primitif 2019 ;

VU l’avis de la commission sports, associations, animations et affaires culturelles du 5 février 2019 ;

VU la facture n°2019000185 du Conservatoire du Val de Seine, Musique, Théâtre et Danse.

DECIDE d'approuver pour l’année 2019 l’octroi d’une subvention de fonctionnement d’un montant de 3 152.62€ au Conservatoire du Val de Seine, Musique, Théâtre et Danse.

PRECISE que cette subvention de fonctionnement sera imputée au budget 2019 de la vie associative sur le compte 6574 – subvention de fonctionnement, destination V051.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
05 avril 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

